



Opération tranquillité vacances OTV

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) existe depuis 1974 dans chaque département de France. Ce service gratuit permet de lutter contre les cambriolages ainsi que les intrusions dans vos domiciles, lors de vos absences prolongées.



La police et la gendarmerie assurent des passages réguliers à votre adresse afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion et dissuader les individus mal intentionnés.

À la suite de votre inscription au dispositif, des patrouilles sont organisées de jour comme de nuit. L'extérieur de votre habitation est inspecté. En cas d'anomalie constatée, vous êtes contacté.

Comment m'inscrire ?

J'accède au service en ligne (un compte FranceConnect est nécessaire), en suivant le lien internet

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>

ou je télécharge le formulaire de demande individuelle sur le site de la mairie de Belloy-en-France grâce au QR code ci-dessous et je transmets le formulaire à la brigade de gendarmerie du ressort de mon domicile. Pour la Commune de Belloy-en-France, il s'agit des unités de gendarmerie d'Asnières-sur-Oise et de Luzarches.

Quelles pièces justificatives ?

Pour m'inscrire sur place, j'ai besoin de ma pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les domiciles concernés par le dispositif sont les résidences principales et secondaires. La durée d'absence peut aller jusqu'à 12 mois. L'inscription peut se faire entre 45 jours et jusqu'à la veille du départ.

Documents

[OTV](#)